

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le lundi 13 novembre 2017 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Pierre Daigneault	Maire
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Madame Carole Viel	Conseiller siège 4
Madame Marguerite Albert	Conseiller siège 5
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Claudine Castonguay Directrice générale

Absent : Monsieur Patrice Dubé Conseiller siège 1

Six personnes assistent à la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Pierre Daigneault souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

Une citoyenne (madame Chantale Gilbert) décide de filmer la séance sans avoir demandé l'autorisation. Monsieur le maire (Pierre Daigneault) lui dit qu'il n'a pas d'accord et qu'il n'accepte pas. L'informe que les séances sont publiques et que les gens sont les bienvenus pour y assister, mais s'ils ne viennent pas c'est leur choix. Elle nous remet une feuille: référence juridiques (en annexe) au procès-verbal et continue.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso.2017-187

Il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point «affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTÉE

Réso 2017-188

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par Réjean Albert appuyé par Marguerite Albert et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par Fernand Albert appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter la liste des comptes à payer totalisant 227 724.36\$

Réso 2017-189

Je certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Claudine Castonguay Dir. gén.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES MUNICIPALES

a) Rapport du maire (dépôt)

Déposé par le maire et lecture aux citoyens.
Le rapport sera déposé sur Facebook et le site internet.

b) Dépôt listes des fournisseurs en haut de 25 000\$

La liste est déposée par le maire

c) Dépôt liste des arriérages de taxes

En conformité avec l'article 1022 du Code municipal, la directrice générale dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité et ce, en date du 31 octobre 2017. Un état de compte sera transmis aux personnes. Une lettre sera envoyée au citoyen donc le montant est supérieur à mille dollars pour avoir une entente avec la municipalité

La liste a est déposée au conseil.

d) Rapport des dépenses électorales

Réso 2017-190

Le rapport des dépenses électorales est lu par Claudine Castonguay dg. Chaque conseiller a remis le formulaire DGE 1038. Il est proposé par Réjean Albert secondé par Marguerite Albert d'accepter le rapport.

ADOPTÉE

e) Offre services avocats

À suivre. Considérant que le conseil a le service de la FQM il est possible d'avoir la possibilité de demandé de l'information à un avocat.

f) Avis Motion règlement 218 taxation 2018

MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE

AVIS DE MOTION

Avis motion

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Lejeune tenue le 13 novembre 2018, à 20h00, à la salle-lieu à Lejeune.

AVIS DE MOTION – L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 218 POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DE L'EAU POTABLE, DES FOSSES ET DES DÉCHETS 2018.

Avis de motion par la présente donnée par-Fernand Albert-, conseiller, qu'à une séance ordinaire du conseil de la municipalité, on procèdera à l'adoption du règlement 218 pour fixer le taux de la taxe foncière générale, de l'eau potable, des fosses et des déchets 2018.

ADOPTÉE.

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME,
CE 14 novembre 2018.**

Claudine Castonguay
Directrice générale et secrétaire trésorière

**g) Projet de règlement 218 sur L'ADOPTION DU
RÈGLEMENT 218 POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE GÉNÉRALE, DE L'EAU POTABLE, DES
FOSSÉS ET DES DÉCHETS 2018.**

Projet de Règlement no :218

TAXATION ET TARIFICATION 2018

ARTICLE 1

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **1.33\$ du 100\$** d'évaluation pour l'année 2018 et ce conformément au rôle d'évaluation déposé en août 2017 (22 894 800)

ARTICLE 2

Le tarif pour le service de l'aqueduc est fixé à **230\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 3

Le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année **2018** est fixé à **150\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles (résidences, chalets, fermes et commerces) selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 4

Le tarif pour la vidange des fosses septiques est fixé à **97.50\$** par point pour les différentes catégories d'immeubles selon la liste établie par le conseil.

ARTICLE 5

Le taux d'intérêt annuel pour tous les comptes dus à la Municipalité est **fixé à 12%** annuellement pour l'exercice financier **2018**.

ARTICLE 6

Toute demande pour faire corriger le pointage sera étudiée, mais aucun changement ne sera fait durant l'année courante. S'il y a des changements à apporter, ils seront faits avec la prochaine taxation soit en 2019.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la loi.

Maire

Directrice générale

ADOPTÉE

h) RIDT

Information de la RIDT sur la réglementation interdisant l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020. Dans cette optique, pour gérer les matières organiques de la région, la RIDT planifie la mise en place de points d'apport volontaire pour les citoyens et la distribution de composteurs domestiques.

En plus de ces options, chaque municipalité devra mettre en place un site de dépôt pour les résidus verts et les branches, site installé et géré en partenariat avec la RIDT.

Une rencontre est prévue avec monsieur Grisé de la RIDT. Pour discuter des possibilités pour les emplacements
Conteneur : le conteneur qui est présentement installé au rang du lac (en face du camping) le propriétaire a vendu le terrain et le nouveau propriétaire demande s'il est possible de les enlever de son terrain.
Nous allons regarder la possibilité des déplacer

i) Comité consultatif urbain

Dans le comité consultatif urbain il manque deux citoyens pour représenter la population. Nous allons faire une demande sur le site de la municipalité s'il y a des personnes qui seraient intéresser.
Présentement le comité est formé de Fernand Albert, Norbert Michaud, Patrice Dubé et Pierre Daigneault les quatre membres du conseil.
Dans le règlement 150 article 6 : le comité est composé d'un membre du conseil et de deux résidents de la municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution.

6. COTISATION ET MEMBERSHIP

Aucun point

7. ADMINISTRATION

a) Nomination d'un maire suppléant

Réso 2017-192

Attendu qu'il ce peut que notre maire ne puisse pas se présenter à une réunion

Attendu que la municipalité doit avoir un maire à ces réunions de conseils et autres

Il est proposé par Carole Viel et secondé par Norbert Michaud de nommer Fernand Albert comme maire suppléant

ADOPTÉE

b) Nomination d'un remplaçant au maire pour réunion MRC

Réso 2017-193

Attendu qu'il ce peut que notre maire ne puisse pas se présenter à une réunion de la MRC

Attendu que la municipalité doit être représentée à ces réunions

Il est proposé par Réjean Albert et secondé par Norbert Michaud de nommer Fernand Albert comme remplaçant du maire pour assister aux réunions de la MRC.

ADOPTÉE

c) Mandats des conseillers

Réso 2017-194

Pierre Daigneault (maire) :

- Codest, Pompiers, MRC Témiscouata, Développement Saint-Godard, Urls, Régie intermunicipale des infrastructures portuaires du Lac Témiscouata, Patinoire, Loisirs, Hôtel de ville, Politique familiale, Schéma d'aménagement.

Patrice Dubé

- Voirie

Réjean Albert

- Pompier, URLS, Loisirs, Patinoire, OMH, Régie intermunicipale des infrastructures du Lac Témiscouata

Fernand Albert (pro-maire) :

- Substitue à la MRC. Témiscouata, Coopérative de développement Agro-forestier de l'est du Lac Témiscouata, RIDT, CODEST ainsi que toutes les responsabilités du maire en cas d'absence de ce dernier.

Carole Viel

- Tourisme Témiscouata et politique familiale

Marguerite Albert

- Bibliothèque municipale et politique familiale

Norbert Michaud

- Embellissement et Développement Saint-Godard

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Marguerite Albert, et résolu unanimement d'accepter les mandats comme mentionné plus haut.

ADOPTÉE

d) Feuilles intérêts pécuniaires aux élus

La directrice générale informe les membres du conseil qu'ils doivent compléter le formulaire des intérêts pécuniaires et de le déposer lors d'une séance du conseil.

Nous avons remis à tous les conseillers les feuilles des déclarations des intérêts pécuniaires lors de leur assermentation. Présentement 5 membres du conseil au déposer leur feuille d'intérêts pécuniaires soient Messieurs Fernand Albert, Patrice Dubé, Pierre Daigneault et Réjean Albert ainsi que madame Carole Viel.

e) Code éthique et déontologie des élus

Nous avons remis à tous les conseillers le règlement 189 concernant le code éthique et déontologie des élus et nous leurs demandons d'en faire la lecture

f) Formation FQM rôles et responsabilité des élus (nouveaux)

Réso 2017-195

Attendu que les élus sont nouveaux dans le monde municipal et qu'une formation des élus est essentielle pour assurer une bonne gestion municipale.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert et résolu unanimement d'autoriser Carole Viel à suivre une formation pour élus au coût de 200\$ chacun pour la formation en ligne ou de 245\$ pour la formation en salle.

ADOPTÉE

g) Contrat Infotech 2018

Attendu que nous devons renouveler le contrat de service avec Infotech.

Réso 2017-196

Attendu que le contrat inclus le service de base, vingt heures de soutien et deux écrans de travail.

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert, et résolu unanimement payer les frais de 5135.00\$ taxes non incluses pour le renouvellement du contrat de service avec Infotech pour les quatre prochaines années soit 2017-2018-2019 et 2020. La signature de l'entente par le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE

h) Dates conseils 2018

Réso 2017-197

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Marguerite Albert appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018. Ces séances se tiendront le lundi sauf à quelques exceptions et débuteront à 20h :

Calendrier des réunions du conseil 2018

Janvier	Lundi 15 janvier
Février	Lundi 5 février
Mars	Lundi 5 mars
Avril	Mardi 3 avril
Mai	Lundi 7 mai
Juin	Lundi 4 juin
Juillet	Mardi 3 juillet
Août	Lundi 13 août
Septembre	Mardi 4 septembre
Octobre	Lundi 1 octobre
Novembre	Lundi 5 novembre
Décembre	Lundi 3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

i) Dates paiements taxes 2018

Réso 2017-198

Attendu que les conseillers souhaitent offrir des paiements égaux sur 5 paiements aux citoyens de Lejeune.

Il est proposé par Marguerite Albert et appuyé par Carole Viel d'accepter les dates pour les versements des taxes, soit :

8 mars, 10 mai, 12 juillet, 13 septembre et 11 octobre 2018.

Aura un escompte de 1% la personne qui acquitte son paiement en un seul versement avant le 8 mars 2018.

ADOPTÉE

j) Nomination d'un représentant pour la RIDT

Réso 2017-199

Il est proposé par Carole Viel et secondé par Réjean Albert de nommer Fernand Albert comme représentant de la municipalité pour assister aux réunions de la RIDT.

ADOPTÉE

k) Servitech (équilibre du rôle)

Réso 2017-200

Lettre de Servitech accompagnée du résumé de l'examen du rôle, d'évaluation foncières en vigueur à Lejeune (2016-2017-2018).

Donc la conclusion est une recommandation de procéder à l'équilibration du rôle d'évaluation.

Que la municipalité de Lejeune accepte la recommandation de la firme d'évaluation Servitech.

Proposé : Norbert Michaud secondé par Marguerite Albert.

ADOPTÉE

8. RESSOURCES HUMAINES

a) Contrat Édith Dubé patinoire

Réso 2017-201

Sur la proposition de Carole Viel et appuyé par Fernand Albert qu'il est résolu de procéder au rappel au travail de Édith Dubé à titre de préposés aux services aux utilisateurs et à l'entretien de la patinoire et d'autoriser Pierre Daigneault maire à signer le contrat de travail.

Il est de plus résolu de rappeler au personnel qu'il doit s'assurer qu'il n'y ait aucune consommation d'alcool dans le local des loisirs et sur le terrain de celui-ci en l'absence du permis requis.

Les préposés doivent de plus s'assurer que l'interdiction de fumer dans le local des loisirs soit respectée.

Si la température le permet, après la semaine de relâche, les services seront prolongés d'une semaine.

ADOPTÉE

b) DG Claudine vacances et flottantes

Réso 2017-202

Il est proposé par Réjean Albert appuyé par Fernand Albert d'accepter la demande pour les deux journées de congé flottant de Claudine Castonguay au bureau les 11 et 18 novembre 2017. Ainsi que la semaine de vacance du 26 novembre au 2 décembre 2017.

ADOPTÉE

9. VOIRIE

a) 3 EME Employé voirie hivers

Reporter à la prochaine rencontre

9. ORGANISME MUNICIPAL

a) Loisirs 21 (Fonds aide au développement du milieu)

Pierre Daigneault, nous informe qu'ils ont reçu l'argent du Fond de développement et pour leur demande à la caisse il faut qu'il recommence, car il manque des informations. À suivre

b) DSG (charte)

Pierre Daigneault, aimerait avoir une rencontre prochainement avec Développement Saint-Godard.

11. CORRESPONDANCES ET INVITATIONS

Lecture faite par le maire.

12. DEMANDE DE DONS

a) Paniers Noël

Réso 2017-203

Attendu qu'une lettre de demande de dons a été fait par le comité des Paniers de Noël.

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement de faire un don de 100\$ au nom de la Maison famille du Témiscouata.

ADOPTÉE

b) Comité Père-Noël

Réso 2017-204

Attendu que le comité de Noël est en campagne de financement pour recueillir des fonds pour une fête d'enfants.

Attendu que l'argent ramassé sert à faire des cadeaux pour les enfants.

Attendu que cette fête est une occasion merveilleuse pour les gens de la population de se rassembler avant Noël.

Il est proposé par Marguerite Albert et appuyé par Carole Viel de faire un don de 100\$ pour le comité de Noël.

ADOPTÉE

13. AFFAIRES NOUVELLES

a) Party Noël employés

Réso 2017-205

Il est proposé par Carole Viel secondé par Réjean Albert de vérifié auprès du restaurant le p'tit Rouet de Dégelis pour faire le souper de Noël des employés

ADOPTÉE

b) Appui Bassins versants du Fleuves St-Jean

Réso 2017-206

Considérant que les taxes foncières provenant des résidences riveraines des lacs comptent souvent pour une part importante des revenus municipaux et que cette valeur doit être maintenue.

Considérant que la MRC de Témiscouata est un territoire de lacs et que son développement récréo-touristique passe par le maintien d'une bonne santé de ces lacs.

Considérant que pour être en mesure de protéger les lacs de façon efficace, les élu(e)s et citoyen(ne)s ont besoin d'une base de connaissances accessible et à jour sur leurs lacs.

Considérant que le projet de carnets de santé des lacs peut avoir des retombées sociales, environnementales et économiques positives pour la MRC de Témiscouata.

Considérant que les carnets de santé contribueront à susciter la mobilisation citoyenne vers la protection des lacs.

Il est proposé par Fernand Albert et secondé par Réjean Albert que la municipalité de Lejeune appuie l'organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean dans sa demande de financement au Fonds de la ruralité-volet régional et intermunicipal de la MRC de Témiscouata, pour le projet de réaliser 1 carnet de santé pour chacun des 10 lacs priorités.

Ce projet est tel que décrit (échancier, budget, contenu) dans le document de présentation soumis par courriel le 31 octobre 2017: « Proposition appui municipal Carnets de santé – Lejeune` »

Cet appui engage la municipalité de Lejeune à verser une contribution financière de 1000\$ au projet de Carnets de santé des lacs du Témiscouata car elle est riveraine d'au moins un des 10 lacs priorités.

ADOPTÉE

c) Loyer Pauline Dubé (abri galerie)

Après discussion le conseil n'accepte pas la demande.
Si le locataire désire installer un abri il peut le faire à ses frais

d) Projet appui (Recherche et sauvetage nautique MRC. Témiscouata)

Projet de résolution

Réso 2017-207

Engagement dans le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata » déposé au Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage.

Attendu que le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreuses zones isolées qui sont éloignées des axes routiers et donc inaccessibles avec les moyens de transport conventionnels;

Attendu que le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreux lacs dont plusieurs sont fréquentés par des citoyens pendant les saisons estivale et hivernale;

Attendu que l'économie du Témiscouata repose en bonne partie sur des activités telles que l'exploitation forestière et l'acériculture qui se déroulent dans ces zones et que par conséquent, un grand nombre de travailleurs sont amenés à travailler en milieux isolés;

Attendu que plusieurs activités récréotouristiques très populaires au Témiscouata comme la randonnée en motoneige ou en véhicule tout terrain,

la chasse et la pêche amènent chaque année de très nombreux citoyens et visiteurs à se déplacer dans des portions isolées du territoire ou à fréquenter des zones nautiques;

Attendu qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent en milieu isolé ou nautique et qui y pratiquent des activités récréotouristiques en ayant des services d'urgence et de recherche et sauvetage (R-S) efficaces qui desservent l'ensemble du territoire témiscouatain;

Attendu qu'Auclair, Dégelis, Pohénégamook, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Michel-du-Squatec sont les cinq municipalités qui se partagent le territoire de la MRC de Témiscouata en ce qui a trait à l'intervention d'urgence en milieu isolé;

Attendu que Témiscouata-sur-le-Lac est la seule municipalité de toute la région offrant un service d'intervention d'urgence en milieu nautique, pour l'instant;

Attendu que le Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada procède à l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dont l'objectif est: « d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le facteur économique et l'innovation des activités de recherche et de sauvetage en ce qui concerne les objectifs de prévention et d'intervention du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) »;

Attendu que ce fonds permet de financer des projets qui ont des retombées positives importantes sur l'organisation des services de R-S et qui auront pour effet d'accroître de façon significative la sécurité des individus;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique du Québec a déposé une demande dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage de Sécurité publique Canada dans le but de financer le projet. « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata », développé au Témiscouata;

Attendu que ce projet a pour objectif général d'augmenter le niveau de sécurité des individus se trouvant en milieux isolés et nautiques par l'amélioration des pratiques, des connaissances et des capacités des Services en sécurité incendie ayant des responsabilités relatives à ces types d'intervention ;

Attendu que ce projet prévoit la préparation et la mise en œuvre d'un protocole d'intervention de recherche et sauvetage et d'évacuation médicale hors du réseau routier qui aura pour effet de mieux coordonner les efforts des différents intervenants et d'accroître l'interopérabilité;

Attendu que ce projet prévoit l'acquisition d'équipements destinés aux opérations de R-S et d'évacuation médicale en milieux nautiques et isolés ainsi que la formation des sauveteurs des casernes concernées;

Attendu que la MRC de Témiscouata reconnaît l'expertise des Services de sécurité incendie des municipalités en matière de R-S et d'intervention d'urgence en milieux isolés et nautiques et qu'elle désire les soutenir dans le but d'augmenter la sécurité de ses citoyens et de favoriser le développement des activités en milieux isolés et nautiques;

Attendu qu'il est nécessaire que l'ensemble des Services de sécurité incendie et des intervenants d'urgence collaborent afin d'améliorer leurs pratiques et de favoriser une meilleure coordination des opérations pour accroître la sécurité des personnes en milieux isolés et nautiques;

Attendu que la municipalité de Lejeune juge nécessaire de veiller à l'amélioration continue des services d'urgence et de R-S en milieux isolés et nautiques pour assurer la sécurité de toute personne qui pourrait être en détresse dans une portion isolée du territoire témiscouatain;

Attendu que la municipalité de Lejeune reconnaît l'importance de travailler de façon concertée avec les autres partenaires du Témiscouata afin d'assurer un niveau de sécurité optimal aux personnes se trouvant en milieu isolé;

Il est proposé par : Fernand Albert

Appuyé par : Réjean Albert

Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Lejeune appui le projet développé par la MRC de Témiscouata qui a été déposé par le ministère de la Sécurité publique du Québec au Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage visant à améliorer l'efficacité des services d'intervention en milieu isolé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence en R-S, l'acquisition d'équipements de sauvetage et la formation des équipes de recherche et de sauvetage en milieu isolé;

Que la municipalité de Lejeune juge que les demandes en équipements et en formations qui sont présentées dans le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata » sont celles qui permettront de bonifier le plus significativement le niveau de sécurité des individus;

Que la municipalité de Lejeune s'engage à collaborer avec la MRC de Témiscouata, les municipalités du territoire et tout autre partenaire pertinent afin de produire un protocole local d'intervention d'urgence en R-S pour le Témiscouata et de le réviser annuellement;

Que la municipalité de Lejeune s'engage à participer aux activités et rencontres relatives à la préparation de ce protocole d'intervention d'urgence en R-S en milieux isolés et nautiques auxquels elle sera invitée à participer;

ADOPTÉE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire Pierre Daigneault propose la levée de la séance à 21h25.

Pierre Daigneault

Claudine Castonguay

Je, Pierre Daigneault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

